

Québec	Sudbury
La Tuque	Killaloe
Regina	Charlottetown
Rivers (Militaire)	Rivière-du-Loup
Sandspit	Saint-Jean (N.-B.)
Terrace	Sault-Sainte-Marie
Le Pas	Sept-Îles
Thompson	Sherbrooke
Watson-Lake	Sydney
William-Lake	Timmins
Yellowknife	Trois-Rivières
Val-d'Or (Militaire)	Warton
Rouyn	Yarmouth

3. On est à étudier la possibilité d'aménager l'aéroport de Windsor (Ont.) pour qu'il puisse recevoir les aéronefs D.C.8. Les exigences d'exploitation définitives du D.C.9 n'ont pas encore été établies et il est trop tôt pour indiquer les transformations qui seront nécessaires, bien qu'on s'attende à ce que ces exigences ne nécessiteront pas de modifications importantes aux aéroports qu'il utilisera.

4. Selon l'horaire actuel des vols à destination de Toronto, il n'est pas nécessaire d'aménager l'aéroport de London comme aéroport de dégagement.

PENSIONS D'EX MILITAIRES ET EMPLOYÉS CIVILS DES FORCES ARMÉES

Question n° 698—M. Winch:

1. A combien d'ex-militaires et d'ex-employés civils des forces armées a-t-on accordé des pensions au cours de la période 1960 à 1964 inclusivement?

2. Combien de demandes de pension a-t-on refusées?

3. A-t-on accordé des pensions à des déserteurs? Dans le cas de l'affirmative, à combien d'entre eux?

4. A combien de requérants, libérés honorablement, a-t-on refusé la pension au cours de la période susdite?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. Pendant la période de 1960 à 1964, 7,254 pensions ont été accordées à des ex-militaires des forces régulières et 3,303 pensions ont été autorisées dans le cas d'ex-employés civils du ministère de la Défense nationale.

2. Les pensions prévues par la Loi sur la continuation de la pension des services de défense et la Loi sur le pension de retraite des forces canadiennes ne font pas l'objet de demandes de la part des particuliers. Le versement en est obligatoire dans le cas des membres des forces armées qui ont droit à une pension en vertu des dispositions de la loi qui leur est applicable.

3. Aucun des déserteurs des forces armées n'a reçu de pension.

4. Voir la réponse donnée à la question 2 ci-dessus.

[M. Cantin.]

*RECHERCHES RELATIVES À LA SÛRETÉ DE L'AUTOMOBILE

Question n° 703—M. Graffey:

Le Conseil national de recherches est-il à effectuer des recherches quelconques relativement à la sûreté de l'automobile et est-il en train de recommander des dispositifs de sécurité en vue de leur adoption par l'industrie automobile et, dans le cas de l'affirmative, le Conseil est-il à établir, comme mesures de sécurité, des normes et des devis relatifs à la fabrication des automobiles et des pneus?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Le Conseil national des recherches effectue une enquête sur les éléments propres à détériorer les fibres textiles qui entrent dans la fabrication des ceintures de sûreté pour automobiles et camions.

Le Conseil national de recherches ne recommande ni n'approuve l'adoption de tels dispositifs par l'industrie, pas plus qu'il n'établit des normes et des devis relatifs à la fabrication des automobiles et des pneus pour fins de sécurité.

*L'INDICE DES PRIX AU CONSOMMATEUR

Question n° 704—L'hon. M. Martineau:

1. A quel niveau l'indice des prix au consommateur se trouvait-il au milieu de mai 1965?

2. Ce chiffre a-t-il été dépassé dans le passé? Le cas échéant, quand?

3. A quels niveaux l'indice des prix au consommateur se trouvait-il aux époques suivantes: a) au milieu de mai 1964, b) au milieu de mai 1963, c) au milieu de mai 1962?

4. Les économistes, spécialistes de la prévision économique et autres spécialistes au service du gouvernement l'ont-ils averti qu'il fallait s'attendre à de nouvelles hausses du coût de la vie au cours des douze prochains mois? Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il d'adopter des mesures pour stabiliser le coût de la vie, et quelles mesures compte-t-il prendre?

M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. L'indice des prix au consommateur s'établissait à la mi-mai 1965, à 138.0 (1949=100).

2. Non.

3. a) 135.0; b) 132.3; c) 130.1.

4. Le gouvernement suit toujours de très près l'évolution de l'économie, y compris les hausses de prix. Le gouvernement estime que la situation des prix à l'heure actuelle demeure raisonnablement stable, compte tenu des prévisions d'ordre général énoncées dans le discours du budget le 26 avril 1965 (hansard, page 433). Le mouvement des prix indiqué au n° 3 ci-dessus se compare favorablement avec tous les autres pays évolués du monde libre, la hausse étant moindre que dans les autres pays importants, sauf les États-Unis.

ÉROSION À LA RIVIÈRE ASSINIBOINE

Question n° 721—M. Enns:

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il reçu des plaintes de la part des cultivateurs installés sur les bords de la rivière Assiniboine, ou de la part